

Image not found or type unknown



## Belle mère concubine et héritage

Par **Saramito Nicolas**, le **12/01/2017** à **12:08**

Bonjour,  
actuellement mon père est gravement malade et le pronostique vital est engagé.  
Mon père est propriétaire d'un appartement a hauteur de 70% avec sa compagne ( vie  
maritale ) à hauteur de 30%, ma mère étant décédé il y a déjà plusieurs années.  
que va t il se passer au décès de mon père, ma belle -mère pourra t elle occuper  
l'appartement et pendant combien de temps ? puis je la forcer à vendre pour m'affranchir des  
droits de successions ?  
merci de vos réponses

Par **Saramito Nicolas**, le **12/01/2017** à **14:32**

merci pour votre réponse